

# Donnington 450, Rosecliff 459 LVT

Garantie limitée



**Garantie limitée de 20 ans contre l'usure commerciale**

**Garantie limitée à vie contre l'usure résidentielle**

**Garantie limitée à vie sur l'imperméabilité à l'eau**

**Sous réserve des exclusions et des limites énoncées ci-dessous, Next Floor® garantit que, pendant la période de garantie stipulée, ce produit :**

- Ne s'usera pas, l'expression " Usure " Signifiant la perte complète de la couche d'usure de sorte que le motif imprimé change sur un minimum de 3 % de l'installation totale, et
- Ne présentera aucun défaut matériel de fabrication.

Sous réserve des exclusions et des limitations énoncées ci-dessous, les recours suivants sont à votre disposition si le plancher ne fonctionne pas conformément à la présente garantie limitée :

- Au cours de la première année, Next Floor® s'engage, à sa discrétion, (i) à réparer le plancher pour le rendre conforme à la présente garantie limitée ou (ii) à fournir un matériau de valeur et de qualité égales, sans frais, pour la zone affectée. La main-d'œuvre d'installation raisonnable, ne dépassant pas deux dollars (2,00 \$) par pied carré de produit, est couverte par la présente garantie limitée au cours de la première année suivant l'installation si le plancher a été installé de façon professionnelle par un entrepreneur en revêtements de sol. Il n'y a pas de remboursement des coûts de main-d'œuvre pour une installation par le propriétaire ou par un bricoleur.
- Après la première année suivant l'installation, Next Floor® pourra, à sa discrétion, (i) réparer le plancher pour qu'il soit conforme à la présente garantie limitée ou (ii) fournir une note de crédit pour le matériel seulement (aucun coût de main-d'œuvre ne sera couvert par la présente garantie limitée après la première année) selon le calendrier suivant :
  - Au cours de la deuxième année : 90 % de crédit
  - Au cours de la troisième année : 80 % de crédit
  - Au cours de la quatrième année : 70 % de crédit
  - Au cours de la cinquième année : 60 % de crédit
  - Au cours de la sixième année : 50 % de crédit
  - Au cours de la septième année : 40 % de crédit
  - Au cours de la huitième année : 30 % de crédit
  - Au cours de la neuvième année : 20 % de crédit
  - Après la neuvième année : 10 % de Crédit

## EXCLUSIONS

**NEXT FLOOR® DÉCLINE TOUTE AUTRE GARANTIE DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, EXPRESSE OU IMPLICITE, EN FAIT OU EN DROIT, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER. L'EXCLUSIF RECOURS DISPONIBLE EN VERTU DE CETTE GARANTIE LIMITÉE COMPREND LA RÉPARATION OU LE REMPLACEMENT DE LA ZONE AFFECTÉE, ET TOUS LES AUTRES RECOURS OU RESSOURCES QUI POURRAIENT AUTREMENT ÊTRE DISPONIBLES SONT PAR LES PRÉSENTES ABANDONNÉS PAR**

## Garantie limitée

**L'ACHETEUR. NEXT FLOOR® N'A AUCUNE AUTRE OBLIGATION OU RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DES DOMMAGES DÉCOULANT DE L'UTILISATION OU DE LA PERFORMANCE DU PRODUIT, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES DOMMAGES CORPORELS OU LES PERTES ÉCONOMIQUES. DANS LA MESURE MAXIMALE PERMISE PAR LA LOI, NEXT FLOOR® N'EST PAS RESPONSABLE DES DOMMAGES DIRECTS, SPÉCIAUX, ACCESSOIRES OU CONSÉCUTIFS RÉSULTANT D'UNE VIOLATION DE LA GARANTIE OU DE TOUTE AUTRE THÉORIE JURIDIQUE. LA RESPONSABILITÉ DE NEXT FLOOR® NE DÉPASSERA EN AUCUN CAS LE MONTANT RÉEL QUE VOUS AVEZ PAYÉ POUR LE PRODUIT DÉFECTUEUX. Certains états (ou juridictions) n'autorisent pas l'exclusion ou la limitation des dommages accessoires ou indirects, de sorte que les limitations ou exclusions ci-dessus peuvent ne pas s'appliquer à l'acheteur.**

### Conditions et limitations

- Le produit doit être correctement installé conformément aux instructions d'installation de Next Floor®, sous peine d'annulation de la présente garantie limitée. Une installation défectueuse n'est pas couverte par la présente garantie limitée. Cela comprend, sans s'y limiter, les adhésifs inadéquats, un sous-plancher inadéquat et une préparation inadéquate du sous-plancher. Visitez le site [www.nextfloor.net](http://www.nextfloor.net) pour consulter les instructions d'installation complètes de ce produit.
- La présente garantie limitée exclut (i) les dommages couverts par l'assurance du propriétaire ou du locataire ; et (ii) les dommages qui seraient normalement couverts par une police d'assurance du propriétaire ou du locataire, qu'une telle police soit en vigueur ou non.
- La présente garantie limitée exclut les dommages causés par une inondation ou de l'eau stagnante provenant de tuyaux, de robinets ou d'appareils qui fuient.
- La présente garantie limitée exclut les dommages causés par une inondation, de l'eau stagnante provenant d'une pression hydrostatique ou tout autre incident impliquant l'entrée en contact de l'eau avec votre plancher.
- Des fissures et des mouvements excessifs du sous-plancher peuvent provoquer des fissures dans le plancher. La présente garantie limitée  
Cette garantie limitée exclut les dommages causés par un sous-plancher instable ou détérioré.
- La présente garantie limitée ne s'applique qu'aux matériaux vendus comme étant de première qualité.
- La présente garantie limitée ne couvre pas la perte de brillance ou le ternissement de la surface.
- Les éraflures, les rayures et les rainures ne sont pas couvertes par la présente garantie limitée.
- Les dommages résultant d'un entretien inapproprié ou insuffisant ne sont pas couverts par la présente garantie limitée. Cela inclut, sans s'y limiter, les dommages causés par les aspirateurs et les vadrouilles à vapeur. Les vadrouilles à vapeur ne peuvent pas être utilisées sur les produits Next Floor® LVT, et toute utilisation de ce type annule la présente garantie limitée.
- Les dommages causés par des abus tels que le déplacement de meubles, l'utilisation de chaises à roulettes sans tapis/protecteurs de sol adéquats, ou les charges roulantes répétées ne sont pas couverts par la présente garantie limitée.
- La décoloration due à la chaleur, à la lumière, à la moisissure ou à l'alcali n'est pas couverte par la présente garantie limitée.
- Les problèmes résultant d'une humidité excessive dans le sous-plancher ne sont pas couverts par la présente garantie limitée.
- La présente garantie limitée ne couvre pas les moulures et les garnitures.

# Donnington 450, Rosecliff 459 LVT



## Garantie limitée

- La présente garantie limitée ne couvre pas les frais de déplacement des meubles, des appareils électroménagers ou des ordinateurs, ni toute autre préparation du site nécessaire au remplacement.
- Une différence de couleur du sol par rapport à l'échantillon ou à la photographie n'est pas couverte par la présente garantie limitée. Les différences subtiles de texture par rapport à l'échantillon ne sont pas couvertes par la présente garantie limitée.  
Les lots de production varient et ces différences ne sont pas considérées comme des défauts de fabrication.
- La garantie limitée ne s'applique qu'au premier propriétaire, n'est pas transférable et ne prévoit qu'un seul plancher de remplacement.
- La présente garantie limitée n'est pas transférable et n'est accordée qu'à l'acheteur final initial, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un détaillant ou d'un distributeur autorisé de Next Floor .<sup>®</sup>
- Cette garantie limitée prévoit un maximum d'un plancher de remplacement.

## Comment déposer une réclamation

Si vous pensez que votre revêtement de sol LVT présente un défaut couvert par la présente garantie limitée, vous devez en informer le détaillant (ou le distributeur) qui vous a vendu le revêtement de sol. Votre détaillant (ou distributeur) sera en mesure de déposer une réclamation en votre nom. La preuve d'achat, y compris le numéro de facture Next Floor<sup>®</sup> pour le matériau concerné, la date d'achat et la date d'installation, doit être présentée pour déposer une réclamation.

Pour toutes les réclamations faites aux États-Unis d'Amérique, la présente garantie limitée sera régie et interprétée conformément aux lois nationales de l'État de Géorgie, sans donner effet aux principes de conflits de lois de cet État. Toute action en justice, poursuite ou procédure découlant de la présente garantie limitée ou en rapport avec celle-ci sera soumise à la juridiction exclusive de la Cour supérieure du comté de Whitfield, en Géorgie, et ne pourra être intentée que devant cette juridiction.

Pour toutes les réclamations formulées au Canada, la présente garantie limitée est régie et interprétée conformément au droit interne de la province de l'Ontario, sans tenir compte des principes de conflits de lois. Toute action en justice, tout procès ou toute procédure découlant de la présente garantie limitée ou en rapport avec celle-ci sera soumis à la compétence exclusive de la Cour supérieure de Kitchener (Ontario) et ne pourra être intenté que devant cette juridiction.